

**18000ECO**

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 13-11-2015 Date de révision: 29-7-2020 Remplace la fiche: 10-10-2019 version: 2.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit : Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO
Code du produit : 18000ECO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiants et additifs
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031
msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifiée	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	≤ 30	Asp. Tox. 1, H304
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié	(N° CAS) 64742-65-0 (N° CE) 265-169-7 (N° Index) 649-474-00-6	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14	(N° CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Remarques

: Note L : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Après inhalation	: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: migraine, nausées, vertiges.
Après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Ecarter toute source d'ignition.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Nettoyage à l'aide de détergents. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	5 mg/m³

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

UE	IOELV TWA (mg/m³)	5 mg/m³ 8 h/day
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

Indications complémentaires : Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 oil spray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Fluoroélastomère (FKM)	5 (> 240 minutes)			EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	Type A/P2	En cas de ventilation insuffisante :	EN 14387

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux.
Couleur	: brun clair.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 240 °C ASTM D 92
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 858 g/l @ 15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 54 mm²/s @ 100°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Etincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

acides et bases. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,53 mg/l/4h

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin)	> 2000 mg/kg de poids corporel
---------------------------	--------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel OECD 410
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 980 mg/l/6h/jour
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel

Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour @28d
-----------------------------	---------------------------------------

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel OECD 408
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	> 220 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	> 980 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Viscosité, cinématique	54 mm²/s @ 100°C
------------------------	------------------

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

CL50 poisson 1	74 mg/l
CE50 72h algues 1	3 mg/l

Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14

CL50 poisson 1	24 mg/l @4d Oncorhynchus mykiss
CL50 poissons 2	8,5 mg/l @4d Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	91,4 mg/l @2d
CE50 Daphnie 2	0,66 mg/l @21 d
CE50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l @4d selenastrum capricornutum
CE50 72h algues 1	91,4 mg/l @2d waterflea
CE50 72h algues (2)	0,66 mg/l @21d waterflea
CE50 96h algues (1)	2433 mg/l @0.1d slib
NOEC chronic crustacea	0,12 mg/l @21 d waterflea
NOEC chronic algae	1,7 mg/l @4d selenastrum capricornutum

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l @Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 2	> 10 mg/l @21D
CE50 72h algues 1	> 100 mg/l @Scenedesmus quadricauda 3D
NOEC chronic fish	> 10 mg/l @21 D

12.2. Persistance et dégradabilité

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
------------------------------	--

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.
------------------------------	-------------------------------------

Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14

DBO (% de DThO)	3,6 % DTO @28d inherent sediment
Biodégradation	7,4 % Sturm (28d)

Huile de base - non spécifiée (64742-54-7)

Biodégradation	31 % @28D -OECD TG 301 B
----------------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié (64742-65-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	260
Log Pow	9,2

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14

Log Pow < 0,3 40C OECD 117 methode

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié
--	--

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Gearbox Oil 75W-80 GL-4 Premium Synthetic ECO

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Huile de base - non spécifiée sont listés
SZW-lijst van mutagene stoffen	: distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, Huile de base - non spécifié, Huile de base - non spécifiée sont listés
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists. TWA: Time Weighted Average. TLV: Threshold Limit Value. ASTM: American Society for Testing and Materials. ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route. RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail. ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin. IMDG: International Maritime Dangerous Goods. ICAO: International Civil Aviation Organization. IATA: International Air Transport Association. STEL: Short Term Exposure Limit. LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects. ATE: acute toxicity estimate. LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects. EC50: concentration producing 50% effect.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Produits de réaction de 4-méthyl-2-pentanol et de pentasulfure de diphosphore, propoxylés, estérifiés avec du pentaoxyde de diphosphore et salés avec des amines, tert-alkyle en C12 à C14. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.